

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 007-060/13/BC

■ Approbation d'une convention avec le Pôle de compétitivité Optitec.

DPEATSV 13/9470/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, outre son soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité, participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel.

Sept Pôles de compétitivité sont soutenus par Marseille Provence Métropole :

Optitec, Eurobiomed, Pégase, Mer PACA, Solutions Communicantes Sécurisées, Capénergies, Risques ;

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Optitec, relative aux modalités d'attribution d'une subvention d'un montant de 60 000 euros.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Optitec.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec le Pôle de compétitivité Optitec

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DDIP 007-060/13/BC

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013